

Communiqué de presse

Autorité parentale

Le PBD veut une autorité parentale conjointe

Le groupe parlementaire du PBD, Parti Bourgeois-Démocratique Suisse soutient unanimement le principe de l'autorité parentale conjointe de la mère et du père, indépendamment de leur état civil. Celui-ci est particulièrement dans l'intérêt de l'enfant et de son bien-être. En outre, la législation actuelle fait fi de l'égalité homme-femme.

Le groupe parlementaire du PBD s'est prononcé en faveur du projet de modification du code civil (CC) et soutient la majorité de la commission sur la plupart des questions.

Dans ce cadre, le groupe parlementaire du PBD est clairement d'avis que le droit de détermination du lieu de résidence doit obligatoirement faire partie de l'autorité parentale. Le PBD estime que lors d'un changement de lieu de résidence, l'accord des deux parents est essentiellement important pour le bien des enfants. L'autorité parentale conjointe doit être applicable au quotidien et ne doit pas pouvoir être mise en question par une modification du lieu de résidence.

Le groupe parlementaire du PBD s'exprime unanimement pour une véritable autorité parentale conjointe. Il est convaincu qu'il s'agit là de la meilleure solution pour les enfants. Par ailleurs, les pères concernés pourront être intégrés de manière égalitaire et les mères soutenues valablement.

Renseignements

CN Bernhard Guhl, 079 337 80 50

CN Martin Landolt, 079 620 08 51

21.09.2012